

Charte pour les activités pédagogiques du P2R

1. Objectifs des activités

Le P2R souhaite offrir des expériences enrichissantes aux élèves, dans un cadre respectueux de l'environnement et des bonnes pratiques agricoles. Nos activités visent à :

- Sensibiliser les élèves aux enjeux de l'agriculture contractuelle de proximité
- Découvrir les cultures et les techniques de maraîchage
- Illustrer le lien entre les produits agricoles et la consommation responsable
- Promouvoir l'expérimentation dans un contexte local

2. Public visé

Ces activités sont destinées aux élèves de la 6H à la fin du gymnase. Elles sont adaptées en fonction de l'âge des élèves, de leur programme scolaire et des demandes enseignantes.

3. Déroulement des activités

- **Avant la visite:** les enseignant·es complètent le document "Formulaire de réservation des activités pédagogiques" disponible sur le site du P2R et le retournent à Jessica Marquis (activitespedagogiques@p2r.ch). En fonction des objectifs pédagogiques de la classe, les enseignant·es sont invité·es à choisir parmi un catalogue d'activités (animations, aide au champ, théorie et sujets à débat)
- **Durée des activités :** Les activités pédagogiques durent entre 3 heures (demi-journée) et 6 heures (journée complète), selon la thématique choisie et le groupe d'élèves; elles peuvent être prolongées en fonction de la demande afin d'approfondir certains sujets.
- **Accueil des groupes :** L'accueil des groupes d'élèves se fait en présence d'un·e ou plusieurs maraîcher·es de la coopérative, qui guideront les élèves tout au long de la visite et des ateliers.

4. Encadrement et sécurité

- **Encadrement des élèves :** Un·e maraîcher·e de la coopérative sera toujours présent·e pour encadrer les activités. Cependant, nous demandons aux enseignant·es d'accompagner leur groupe de manière active pour assurer la sécurité et la gestion du groupe.
- **Ratio enseignant·es/élèves :** Nous recommandons un ratio d'un·e adulte pour 10 élèves afin de garantir la bonne gestion du groupe et le respect des consignes de sécurité.
- **Sécurité :** Les maraîcher·es s'engagent à respecter toutes les normes en vigueur ainsi qu'à donner des consignes claires pour assurer la sécurité de chacun·e. Nous demandons aux enseignant·es de rappeler aux élèves les consignes de sécurité (port de chaussures fermées, respect des règles de comportement, etc.) avant la visite.

5. Comportement attendu des élèves

Pour garantir une expérience optimale, nous attendons des élèves qu'ils respectent certaines règles :

- **Respect de l'environnement** : Les élèves doivent adopter une attitude respectueuse envers les cultures et les animaux présent·es sur le site. Iels sont invité·es à ne pas toucher les cultures sans autorisation.
- **Respect des consignes** : Les élèves doivent suivre les consignes données par les maraicher·es et les enseignant·es pour assurer le bon déroulement des activités.
- **Comportement responsable** : Les élèves doivent faire preuve de politesse, éviter les comportements perturbateurs et respecter les autres participant·es.

6. Rôle des enseignant·es

Les enseignants jouent un rôle clé dans la réussite des activités pédagogiques. Iels sont responsables de :

- Préparer les élèves en amont, en abordant les thématiques agricoles et environnementales en lien avec l'activité.
- S'assurer que les élèves s'équipent adéquatement pour la visite: habits et chaussures adaptés à la météo, casquette, gourde, et petit sac en coton pour ramener des légumes
- Accompagner les élèves pendant la visite et les ateliers, en veillant à leur sécurité et à leur implication.
- Encourager les élèves à poser des questions et à s'impliquer activement dans les activités proposées.

7. Engagement de la coopérative

La coopérative du P2R s'engage à :

- Offrir un programme pédagogique de qualité, conçu en lien avec le Plan d'études romand.
- Assurer un encadrement compétent et une animation adaptée à l'âge des élèves.
- Fournir une collation le matin. La prise en charge du repas de midi est à convenir en amont (c.f. "Formulaire de réservation des activités pédagogiques")
- Veiller à la sécurité des participant·es.

8. Dispositions finales

En cas d'annulation ou de modification de la visite, la coopérative s'engage à informer les enseignant·es dans les meilleurs délais. Les activités proposées peuvent être sujettes à des ajustements en fonction des conditions météorologiques.